

## AVIS PUBLIC ANNULÉ

### DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

**AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que l'avis public donné le 8 juin 2026 quant à la demande d'autorisation de démolition suivante est annulé :**

PRENEZ AVIS que le Comité de démolition de la Ville de Delson a été saisi d'une demande d'autorisation visant la démolition de l'immeuble suivant :

Adresse : 9, rue St-Aubin

Lot : 3 130 073

Type de demande : Démolition d'un immeuble conformément au Règlement relatif à la démolition d'immeubles (Règlement no 912).

Conformément à l'article 34 du Règlement 912, une séance publique au cours de laquelle le Comité statuera sur cette demande aura lieu à la date suivante :

Date : 17 juin 2026

Heure : 18 h 30

Lieu : Salle du conseil à l'Hôtel de Ville situé au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson

Toute personne intéressée qui souhaite s'opposer à la démolition dudit immeuble doit, dans le dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître et transmettre par écrit au greffier son opposition motivée à l'adresse courriel suivante : [greffe@ville.delson.qc.ca](mailto:greffe@ville.delson.qc.ca) ou par courrier, à l'adresse postale suivante :

- Service du greffe, Ville de Delson
- 50, rue Sainte-Thérèse
- Delson QC J5B 2B2

Toute personne intéressée par la demande d'autorisation de démolition visée aux présentes pourra se faire entendre par le Comité de démolition, lors de la séance mentionnée précédemment.

**Cet avis prévoyait que telle demande de démolition serait soumise au Comité de démolition lors de sa séance fixée le 17 juin 2026. Or, un nouvel avis public sera émis pour que cette demande soit plutôt soumise au Comité de démolition lors d'une séance ultérieure.**

Merci de prendre note des présentes.

Donné à Delson, le 9 juin 2026

Me Luc Drouin  
Greffier